

Extrait du Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des anciens pieux

<http://manhajulhaqq.com/spip.php?article819>

La récitation du Coran de manière incorrecte

- Science du Coran

-

Date de mise en ligne : samedi 8 avril 2017

**Copyright © Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des
anciens pieux - Tous droits réservés**

BismiLLehi ar-Rahmâni ar-Rahîm

Ceci fait partie des manquements en apparence. Le droit du Coran est qu'il soit lu correctement sans aberration, que le musulman cherche à améliorer sa récitation et les règles de récitation. Allâh - ta'ala- dit : « **Récite le Coran, lentement et clairement.** » [1]

Et Il dit : « **Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation.** » [2]

Sa signification, est qu'il faut que la récitation soit en fonction de la langue arabe, avec clarté et sans distorsion. Sur cette même ligne, il y a la supériorité de celui qui purifie son intention, comme cela a été rapporté par 'Âicha (qu'Allâh l'agrée) qui dit : Le Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa salam) a dit : « *Celui qui récite le Coran parfaitement est avec les généreux anges et celui qui le lit avec difficulté a deux récompenses.* » [3] [4]

[1] Coran, 73/8

[2] Coran, 75/18

[3] Unanimement reconnu authentique.

[4] Al-Mindhâr fi Bayân Kathîr min al-Akhtâ' ach-Châ-i'ah du SHEikh Sâlih ÂI-SHEikh, p. 39 - 40.